



# Conseil d'établissement

Réunion du 17 janvier 2023  
Local A-117  
19 h

**Présences** : Les personnes identifiées par un crochet « ✓ » étaient présentes à la rencontre.

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| ✓ Manoucheka Céleste, parent | ✓ Chantal Caissé, enseignante                |
| ✓ Caroline Gagnon, parent    | ✓ Émilie Dubé, enseignante                   |
| ✓ Jonathan Gauthier, parent  | A Hassen Fajraoui, enseignant                |
| ✓ Mélanie Gingras, parent    | ✓ Sandra Prévost, enseignante                |
| ✓ Yannick LaRue, parent      | ✓ Marie-Lyne Fafard, enseignante (1/2 année) |
| ✓ Valérie Lupien, parent     | ✓ Éliane Roussy, enseignante (1/2 année)     |
| ✓ Martin Manningham, parent  |  |
| ✓ Gilles Tremblay, parent    | ✓ Éric Barrette, directeur                   |
|                              | ✓ Lyne Brunelle, secrétaire                  |
| ✓ Kim Lalane, public         | ✓ Mélanie Goyer, soutien                     |
| ✓ Véronique Marcoux, public  | ✓ Marylou Thifault, étudiante                |
| ✓ Malie Pelletier, élève     | A Delali Esther Kudadze                      |

## 1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences

Ouverture de l'assemblée à 19 h 09. La présidente souhaite la bienvenue à tous. Elle demande si les membres sont en accord pour que la séance soit enregistrée aux fins de production du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

## 2. Présences et vérification du quorum

Madame Brunelle prend les présences. Le quorum est respecté.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Éric Barrette désire modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

6.4 - Calendrier scolaire 2023-2024 (sujet pour information).

CÉ-22-23-034

Il est proposé par madame Mélanie Goyer et appuyé par madame Émilie Dubé d'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Adopté à l'unanimité.

## 4. Adoption et suivi du procès-verbal du 22 novembre 2022

La présidente demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du 22 novembre.

Madame Brunelle explique que madame Valérie Lupien lui a fait parvenir quelques coquilles à corriger. Les correctifs seront faits et la version finale sera déposée sur le site de l'école.



CÉ-22-23-035 Madame Émilie Dubé propose d'adopter le compte rendu du 22 novembre 2022 comme modifié. Elle est appuyée par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

## 5. Sujet pour approbation

### 5.1 Grille-matières 2023-2024

Monsieur Barrette relève les changements qui ont été apportés à la grille-matières 2023-2024.

Art dramatique : Le programme Arts-études en art dramatique a été retiré. Les parents ont reçu la confirmation du déplacement de ce programme vers la nouvelle école;

Secondaire 1 Leader : Ajout de l'art dramatique au choix d'arts. Les élèves pourront donc choisir entre musique, arts plastiques et art dramatique;

Secondaire 2 : Aucun changement;

Secondaire 3 PEI : Ajout de l'art dramatique comme choix en arts. Les élèves pourront donc choisir entre arts et multimédia, musique, arts plastiques ou art dramatique;

Secondaire 3 Leader : Remplacement de musique par art dramatique dans le choix en arts;  
Ajout des cours de musique, d'espagnol niveau 1 et d'éducation physique en option;  
Retrait du cours Leadership (cours maison);  
Les options passent de 4 à 8 périodes par cycle;

Secondaire 4 PEI : Ajout des options art dramatique, sensibilisation à l'entrepreneuriat et journalisme;

Secondaire 4 Rég. : Ajout des options art dramatique, sensibilisation à l'entrepreneuriat et journalisme;

Secondaire 5 PEI: Ajout des options espagnol niveau 4, art dramatique, journalisme et sensibilisation à l'entrepreneuriat;

Football et régulier : Ajout des options espagnol niveau 1, journalisme et sensibilisation à l'entrepreneuriat;

Secondaire sec 5 : Retrait du cours intro à la psychologie;

DIMS CAPS Augmentation de 2 périodes en arts plastiques, diminution de 4 à 2 périodes pour le cours TIC (informatique);

DIMS DÉFIS : Augmentation à 8 périodes d'arts plastiques et diminution de 14 à 12 périodes pour le cours vie domestique;

Le cours éthique et culture religieuse sera remplacé à compter de 2024-2025 par le cours Culture et citoyenneté québécoise.

Il n'y aura plus de classes-ressources à partir de l'an prochain.



Madame Chantal Caissé veut parler de l'annulation des classes ressources et faire lecture d'une lettre. Monsieur Barrette précise qu'elle doit plutôt la présenter au sujet 8. *Information du personnel.*

CÉ-22-23-036

Madame Manoucheka Céleste propose l'approbation de la *Grille-matières 2023-2024* comme présentée. Elle est appuyée par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

## 5.2 Activités, sorties et voyages

Monsieur Barrette présente l'activité Éducazoo qui est destinée aux élèves DIMS DÉFIS. Elle se déroulera en classe le 28 mars aux périodes 1, 2 et 3. Les cours doivent être levés. Les parents n'ont rien à défrayer puisque le coût sera payé à même le fonds 8, projet DIMSFI.

CÉ-22-23-037

Il est proposé par monsieur Yanick LaRue et appuyé par madame Marylou Thifault d'approuver l'activité Éducazoo qui aura lieu le 28 mars.

Adopté à l'unanimité.

## 5.3 Fonds à destination spéciale

Les modifications demandées lors de la dernière séance du conseil ont été faites.

Le nouveau projet COOP45FI a été créé et le solde s'élève à 2 058,65 \$. Il remplace les projets COOP41FI, COOP51FI ET COOP52FI. Une partie de ce fonds sera utilisé pour les élèves qui étaient en 4<sup>e</sup> secondaire l'an passé pour leur bal de finissants.

CÉ-22-23-038

Monsieur Martin Manningham propose d'approuver la présentation et les modifications qui ont été faites au fonds à destination spéciale. Il est appuyé par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

## 5.4 Chandail PEI secondaire 2

Monsieur Barrette explique que madame Karine Glidden propose un projet intitulé « Je suis humaniste » dans lequel les élèves du PEI de 2<sup>e</sup> secondaire vendront des chandails aux couleurs du PEI. Les profits ainsi générés seront remis à un organisme qui sera choisi dans le cadre de l'activité OSBL.

Les membres demandent si l'année et le niveau apparaîtront sur les chandails. Certains craignent que les jeunes ne veuillent plus les porter si l'année y apparaît.

Monsieur LaRue propose d'approuver la vente des chandails, mais de clarifier la préoccupation concernant l'année sur le chandail.

Madame Sandra Prévost précise que beaucoup d'efforts ont été déployés pour rendre ce projet possible. Si on retarde son approbation, il ne pourra avoir lieu puisqu'il faut tenir compte des délais d'impression, de livraison et que la fin du projet OSBL est en avril. Elle propose d'approuver le projet, avec ou sans l'année imprimée sur les chandails.

La présidente propose d'approuver le projet comme présenté et de faire des suggestions pour l'année prochaine.

CÉ-22-23-039

Les membres passent au vote. Le projet de vente de chandail « Je suis humaniste » au profit d'un OSBL est approuvé à l'unanimité. Aucun membre n'a voté contre et 2 se sont abstenus.



## 6. Sujets pour information

### 6.1 Décision du CSSDA au sujet de l'agrandissement

Le 21 décembre dernier, monsieur Barrette a reçu la réponse du CSSDA au sujet du déplacement des activités de l'école l'Impact dans l'agrandissement de l'école Armand-Corbeil. Il remet aux membres une copie de la lettre qu'il a reçue.

Il a été décidé que l'école l'Impact et Armand-Corbeil seront 2 entités distinctes, auront 2 directions, 2 conseils d'établissement, 2 codes de vie.

#### Raisons invoquées:

- Préservation de l'expertise du champ 1. Le CSSDA avait comme crainte que les enseignants d'Armand-Corbeil supplantent ceux de l'école l'Impact lors du choix de leur tâche;
- Incompatibilité des horaires des élèves stagiaires de l'Impact. Ils ont un horaire quotidien et non un horaire cyclique;
- Spécificité des programmes de formation accès emploi;
- Profil de la clientèle différent de celui d'Armand-Corbeil;

Monsieur Barrette a transmis à la direction générale son insatisfaction et sa déception quant à cette décision.

#### Les défis logistiques quotidiens:

- Il y aura une porte magnétique entre les deux écoles;
- Débarcadère partagé : Les écoles auront chacune leurs listes d'autobus;
- Porte #1 : Il faudra rediriger les parents de l'Impact à leur porte d'entrée.
- Ondes radio : Le nombre de fréquences disponibles est peu élevé et limité.
- Période de diner : Les élèves de l'Impact pourront entrer dans la partie Armand-Corbeil sans qu'on puisse les identifier;
- Gymnase : Situé de l'autre côté de la porte magnétique;
- Salle de musculation : Disponible pour Armand-Corbeil, mais située dans l'agrandissement.
- Vestiaires;
- Deux codes de vie différents;
- Pédagogique-école : L'Impact devra avoir les mêmes journées pédagogiques puisqu'ils utilisent les mêmes circuits d'autobus.

Monsieur Yannick LaRue est d'avis que cette décision est purement administrative et incompréhensive. Il souhaite faire une demande d'informations supplémentaires à la direction générale et recevoir la visite de monsieur Jean-François Joly.

Madame Chantal Caissé souhaite également une rencontre avec la direction générale.

Voici en rafale les commentaires et questionnements des membres :

- Des informations erronées ont été véhiculées.;
- Les enjeux logistiques nécessiteront du temps donc de l'argent;
- La décision prise était administrative, mais pas prise en faveur des élèves;
- Il aurait été profitable aux élèves DIMS de faire partie de la même école que l'Impact et les élèves en soutien langagier poursuivraient vers cette école;



- La préservation de l'expertise du champ 1 est un argument non convaincant puisque nous avons déjà de l'expertise dans ce champ avec notre clientèle SL, DIMS et classes-ressources.

Monsieur Barrette souligne que la décision a été prise par son supérieur. Il ne peut pas prendre position, mais est là pour accompagner les membres. Par devoir de loyauté, monsieur Barrette se retire pour permettre aux membres de rédiger la lettre destinée à la direction générale.

CÉ-22-23-040

Après discussions, il est décidé que la présidente, au nom du conseil d'établissement, écrira une lettre qui sera adressée à monsieur Jean-François Joly pour lui faire part de l'incompréhension et du mécontentement de sa décision.

Monsieur Anthony Dupuis propose de rédiger le projet de lettre. Elle sera envoyée aux membres pour approbation.

## 6.2 État des travaux

Monsieur Barrette fait une mise à jour sur la construction en cours.

- Palestre n'est pas terminée. Le tapis synthétique est installé;
- Vestiaires à venir;
- Dépôts;
- 3 locaux;
- Couleur des scorpions sur les murs;
- 2 bureaux pour les entraîneurs de football;
- Bureau d'enseignant et comité parents;
- Chauffage;
- N-156;
- Bloc des sports.

## 6.3 Ressources humaines

Monsieur Barrette informe les membres des changements survenus au niveau des ressources humaines.

- Madame Marie-Isabelle Millones est la nouvelle directrice adjointe au programme Leader de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire jusqu'en juin à la suite du traitement différé de madame Karine Lévesque;
- Madame Josée Quenneville, CISEP est partie à la retraite. Elle est remplacée par monsieur Martin Dubuc. Le poste de ce dernier sera comblé à compter du 1<sup>er</sup> mars à raison de 2 jours par semaine par madame Valérie Lavigueur;
- Madame Michelle Nuckle est en retrait préventif jusqu'en juin;
- Madame Gabrielle H.-St-Jean est en retrait préventif jusqu'en juin;
- Monsieur Gilles Fontaine est en arrêt de travail jusqu'en juin;
- Monsieur Éric Fillion est en arrêt de travail jusqu'en juin;
- Monsieur Alexandre Carrier est en arrêt de travail;
- Madame Annie Dupras est en arrêt de travail;
- Madame Geneviève Tremblay est en traitement différé;
- Madame Houda Bennani a obtenu le poste de secrétaire au PEI;
- Madame Martine Perron a obtenu le poste de secrétaire au programme football;
- Madame Manon Landry a obtenu le poste de secrétaire au PEI;
- Madame Alyssa Monette a obtenu le poste d'agente I aux finances;



- Madame Marie-Chantal Roy a obtenu le poste d'agente II à l'accueil;
- Madame Rose-Anne Sauro a obtenu le poste d'agente I à la bibliothèque;
- Madame Kimberly Chatelier a obtenu le poste de TES devenu vacant à la suite du départ à la retraite de monsieur Pierre Marquis;
- Madame Sandy Pinet-Ponte a obtenu un poste de TES DIMS pour le suivi d'un élève;
- Monsieur Stéphane Parenteau a obtenu le poste de contremaître à la nouvelle école de Terrebonne.

Avec le départ de monsieur Parenteau, la structure administrative a été revue et modifiée. Un poste de gestionnaire administratif sera affiché demain. Cette personne aura comme fonction principale de gérer les budgets, les mesures dédiées, les achats, les frais chargés aux parents. L'agent I aux finances relèvera de cette personne.

Les surveillants d'élèves relèveront de madame Geneviève Bellerose-Randall et les concierges et ouvriers d'entretien de monsieur Éric Barrette.

La semaine prochaine, il y aura des affichages pour les ouvriers d'entretien. Deux postes sont à pourvoir :

- 35 heures - ouvrier de soir ;
- 30 heures - ouvrier de soir.

#### **6.4 Calendrier scolaire 2023-2024**

La direction, après avoir consulté le CPE, informe les membres du conseil du calendrier scolaire 2023-2024 qui a été approuvé. Voici les journées pédagogiques pour l'année prochaine :

- 29 et 30 août pour l'accueil pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire;
- 8 janvier 2024;
- 15 mars 2024, soit le lendemain de la fin de la 2<sup>e</sup> étape;
- 28 mars 2024, soit la veille du congé de Pâques permettant des voyages de plus longue durée;
- 17 mai 2024.

### **7. Questions du public**

Deux parents sont présents.

Madame Véronique Marcoux, qui a un enfant au PEI en 3<sup>e</sup> secondaire, demande s'il y a des voyages prévus.

Monsieur Barrette explique que le dépôt de l'encadrement sur les voyages a été retardé. Cette année, les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire feront des voyages. Toutefois, l'équipe-école travaille à planifier des voyages notamment pour les élèves du PEI. L'objectif est de présenter dès la fin de l'année scolaire les voyages qui leur seront offerts durant la durée de leurs études à Armand-Corbeil.

Madame Kim Lalane, aussi parent d'un élève de 3<sup>e</sup> secondaire du PEI, souhaite que les élèves aient au moins une sortie éducative cette année puisque plusieurs niveaux en ont, mais pas celui-ci. Les élèves entendent parler des voyages, mais n'ont reçu aucune communication expliquant la raison pour laquelle ils ne voyagent pas cette année. Elle souhaite qu'ils reçoivent une lettre explicative.



Madame Sandra Prévost explique qu'une des raisons qui explique cela, c'est le manque d'autobus scolaire disponible et le fait que les fournisseurs de services ne peuvent pas accueillir le nombre élevé d'élèves que représentent les groupes du PEI de 3<sup>e</sup> secondaire.

## **8. Informations du personnel**

Madame Chantal Caissé présente une lettre écrite par les enseignants et le syndicat à la suite de la décision du CSSDA de fermer les classes-ressources à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Les élèves des classes-ressources seront intégrés dans les classes régulières. Ils auront droit à du co-enseignement en français et mathématiques.

Les enseignants et le syndicat qui ont écrit cette lettre se posent les questions suivantes :

- Quels seront les impacts pressentis à cette intégration, considérant que ces élèves vulnérables auront moins de mesures de protection, notamment au niveau académique?
- Quels seront les impacts pressentis de cette intégration sur les autres élèves de ces classes où seront intégrés les élèves des classes-ressources?
- Est-ce que les enseignants « réguliers » ont la compétence et l'expérience nécessaires au bon fonctionnement de l'intégration de ces élèves?
- Quels seront les impacts pressentis sur l'organisation de la classe dans la mesure où les élèves intégrés devraient avoir des niveaux de compétences différents, voire moindres, que le reste des élèves de la classe?

La lettre est déposée en annexe.

Les requérants désirent faire un appel à l'aide au comité de parent, par l'entremise de monsieur Jonathan Gauthier.

Madame Roussy, enseignante en adaptation scolaire, est d'avis que les classes-ressources fournissent un facteur de protection dans plusieurs matières. Si un élève n'est plus dans une classe-ressource, il aura plusieurs enseignants qui ne connaîtront pas bien ceux qui sont le plus dans le besoin vu le nombre élevé de jeunes à qui ils enseignent.

Monsieur Barrette tient à préciser que les consultations seront faites au CPE et au comité E.H.D.A.A. Quand un changement de cette nature s'opère, il y a des consultations, mais pas avec tous les intervenants.

## **9. Information du délégué au comité de parents**

La réunion aura lieu la semaine prochaine.

## **10. Information de la présidence**

La présidente remercie les membres du public qui ont assisté à la séance.

## **11. Information des élèves**

Madame Marylou Thifault mentionne que les activités de Noël ont été très appréciées, particulièrement le karaoké. Pour la Saint-Valentin, il y en aura de nouvelles cette année.

Le comité des élèves tiendra dès à présent une rencontre par semaine au lieu d'une aux deux semaines.



**12. Information de l'APEP**

Aucune activité de l'APEP n'aura lieu cette année à cause de la construction.

**13. Information de la direction**

Aucune autre information à ajouter.

**14. Divers**

Rien n'est ajouté.

**15. Date de la prochaine rencontre et levée de la réunion**

La prochaine rencontre aura lieu le 28 février 2023.

CÉ-22-23-041

À 22 h, 03, monsieur Anthony Dupuis propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par madame Sandra Prévost.

Adopté à l'unanimité.

---

Mélanie Gingras, présidente

---

Lyne Brunelle, secrétaire